

EPIGRAPHIE CAMPANAIRE  
DE L' AISNE

---

LES CLOCHES  
DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

L.-B. RIOMET

INSTITUTEUR-ARCHÉOLOGUE ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

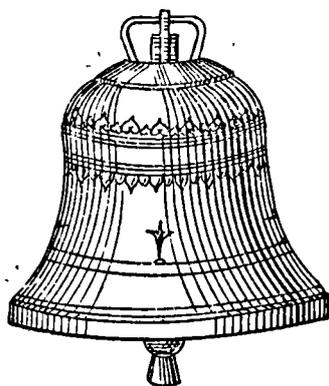
---

QUATRIÈME PARTIE

---

L'airain retentissant dans sa haute demeure  
Sous le marteau sacré, tour à tour chante et pleure  
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

LAMARTINE. — *Le Poète mourant.*



## XXI. — VÉZILLY

Le clocher de Vézilly renferme trois cloches. La petite, qui est la plus ancienne, est une cloche d'occasion, achetée en 1804, à M. Sauvé, marchand chaudronnier à Château-Thierry.

Le 4 thermidor an XII de la République (23 juillet 1804), le maire et les membres du Conseil, « désirant se procurer une cloche pour l'utilité de leur commune, ont prit (*sic*) l'arrêté suivant » :

« 1<sup>o</sup> Qu'on prendroit connoissance du lieu et de la personne qui pouroit (*sic*) en procurer une, et après les recherches, on a découvert que l'on pouroit (*sic*) s'en procurer une chez M. Sauvé, marchand chaudronnier à Château-Thierry, qui ayant bien voulu se transporter à notre commune, a adopté (*sic*) avec nous les conditions suivantes : sçavoir (*sic*) qu'il se charge de fournir et livrer une cloche d'hazard (*sic*), du poid (*sic*) de deux cent trente-sept livres as si (*sic*) à trente-trois sols la livres (*sic*), ce que nous avons a lopté et consenti.

« Quant au batant de la cloche, le sieur Sauvé s'engage de le livrer gratuitement, à l'exception du courrois (*sic*). Quant au paiement, nous engageons et promettons, lors de l'enlèvement de ladite cloche qui se fera cette semaine, de lui donner deux cent (*sic*) livres à compte sur la somme de trois cent quatre-vingt-onze livres cinq centimes lors de la livraison.

« Quant au (*sic*) cent quatre-vingt (*sic*) onze livres 5 cent. restant, le sieur Sauvé nous accorde le délai de Noël prochain, an XIII, V. St (1), ce qui a été convenu et accepté entre nous, d'après que nous l'aurons trouvé bonne et sonore.

« Fait et convenu en're nous et qu'extrait en serait donné à Monsieur Sauvé, pour lui servir et valoir ce que de raison. Ce jour et mois et an que dessus ».

Signé : DUSAUSOIS, SAUVÉ.

(1) V. S<sup>e</sup> : vieux style.

Voici l'inscription de cette cloche :

Première ligne :  
S MARIA S IOSEPH ORATE P N

Deuxième ligne :  
SÆVR.... EMMANVEL HANNOTTE P'RIEVR

Son diamètre est de 0<sup>m</sup>55.

Les lettres entre *Sœur* et *Emmanuel* sont tellement effacées qu'on ne peut les lire ; on croirait voir cependant le mot MARIE ?

Pas d'ornementations. Cette cloche est fêlée.

Dans la séance du 15 mai 1808, le Conseil municipal expose que l'église d'Aiguizy a été supprimée et réunie à celle de Vézilly, à cause de son petit nombre d'habitants ; que la cloche de l'église d'Aiguizy, devenue inutile par la suppression de son église, devrait être transférée en l'église de Vézilly, pour l'utilité des deux communes, d'autant plus que Vézilly n'en possède qu'une petite, incapable de se faire entendre des hameaux et à plus forte raison d'Aiguizy ; que d'ai leurs elle a fourni toutes celles qu'elle possédait au service de la patrie.

La commune de Vézilly n'eut pas gain de cause, car, comme nous l'avons dit, dans la première partie de notre travail (1), Aiguizy fut réunie en 1819 à Villers-Agron et sa cloche placée dans le beffroi de Villers-Agron vers 1856.

Les deux autres cloches de Vézilly ont été bénites le 17 juillet 1825.

(1) *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1900, p. 128 ; tirage à part, p. 14.

Voici leurs inscriptions :

**Grosse Cloche**

† LAN 1825 JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> ANTOINE  
EVRARD CURE ET NOM...EE (1) ANTOINETTE PELAGIE  
PAR M<sup>R</sup> ANTOINE DE LA GARDE (2)  
☞ ADJUDANT MAJOR ET DE PELAGIE BARRON  
EPOUSE DE M<sup>R</sup> BARRON DE DRAVEGNY (3) FONDUE  
PAR ANTOINE ET COCHOIS.

*Ornements* : Crucifixion et fleurette.  
Diamètre : 0<sup>m</sup>71.

**Moyenne Cloche**

† LAN 1825 JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> EVRARD CURE  
ET MOM...EE (4) MARGUERITE PRA (5) M<sup>R</sup> PIERRE  
ETIENNE PETIT  
☞ PROPRIETAIRE ET PAR D<sup>E</sup> DUSAUSOIS  
EPOUSE DE M<sup>R</sup> LAGARDE.

Non signée du fondeur.  
*Ornements* : Vierge et fleurette.  
Diamètre : 0<sup>m</sup>64.

- 
- (1) Une *M* manque sur les deux cloches.  
(2) L'acte de bénédiction porte « capitaine adjudant major ».  
(3) Une fleurette précède le nom des fondeurs.  
(4) Une *M* manque sur les deux cloches.  
(5) Pour *par*.

## XXII. — VILLENEUVE-SUR-FÈRE

Les anciens registres paroissiaux de Villeneuve-sur-Fère, formant aujourd'hui l'état-civil, donnent une bénédiction de trois cloches en 1718; elle est ainsi conçue :

« Le dimanche sixième jour de novembre de cette année 1718, ont été bénies par moy curé soussigné les trois nouvelles cloches de cette église. La première a été nommée Anne-Jeanne-Marie Nicolle par Messire Jean-Baptiste Pinterel, chevalier, seigneur de Villeneuve et autres lieux, conseiller du Roy, président des Trésoriers généraux de France en la généralité de Soissons, le perein, et Dame Marie-Nicolle Petit, son épouse, la mareine, représentée par damoiselle Anne-Nicolle de Morienne.

« La seconde a été nommée Élisabeth-Catherine par Messire Mathieu Payen, chevalier, seigneur de Montmor, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, son perein, représenté par Messire Memie de Bar de Bussy (1), écuyer, seigneur de Bussy et autres lieux, et dame Marie-Catherine Pinterel de Montoury, la mareine, représentée par damoiselle Élisabeth de Morienne (2).

(1) Les de Bar étaient seigneurs de Bussy, Fagnières, Vanault, Saint-Martin, Vitry-la-Ville (Marne), etc.

Ils portaient pour armes : d'argent à la fasce de sable surmontée de 3 losanges de gueules rangés en chef.

(2) Les de Morienne très répandus dans la région : Beuwardes, Villeneuve, Cohan, Fère, etc. Ils étaient seigneurs d'Augy. Ils ont eu des alliances avec les de Liège. Ils portaient pour armes : d'or à la fasce d'azur, accompagnée de 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

Élisabeth de Morienne est décédée à Villeneuve-sur-Fère, le 24 février 1751, âgée de 85 ans; elle fut inhumée le lendemain dans le chœur de l'église. Elle était veuve de Messire Louis de Morienne, écuyer, lieutenant au régiment du roi infanterie.

Jean-Baptiste Pinterel, écuyer, portait pour armes : D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux tours et en pointe d'un lion de

La troisième a été nommée Memie-Georgette par Messire Memie de Bar de Bussy, écuyer, seigneur de Bussi et autres lieux, son parein, et damoiselle Marie-Catherine de Maupas, sa mareine, représentée par damoiselle Élisabeth de Morienne; et les pareins et mareine représentants ont signez :

• Signé : Anne Nicolle de Morienne (1). — Élisabeth de Morienne. — Pinterel de Villeneuve. — De Bar de Bussy. — Dupuis, curé.

Après 70 ans d'existence seulement, ces cloches passèrent dans le creuset du fondeur Jean-Simon Chéron, de Fresnes-en-Tardenois. On traita avec lui le 15 août 1788.

Dans une délibération du 22 septembre 1790, la municipalité (2), attaquée par le sieur Joseph Thierry, ex-maître d'école et marchand de bois (3) mandataire du fondeur Chéron, — en vertu d'un exploit de Lacan, huissier à Fère, en date du 10 du même mois — décide de se défendre. Elle expose qu'elle n'a jamais entendu recevoir lesdites cloches que pour 600 livres pesant d'augmentation et que Chéron réclame 364 livres de métal, ce qui fait 964 livres au lieu de 600

La délibération fut adressée au Directoire du District; dans la séance du 21 mars 1791, le Directoire autorisa le corps municipal à défendre sa demande contre Jean-Simon Chéron à cause d'un excédent de matière au delà de la quantité portée dans le marché de fonte des cloches.

même. Il est Marie-Nicolle Petit : D'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

(1) Nicolle signe de Morienne avec une seule n.

(2) La municipalité d'alors était composée comme suit : Antoine Dambraine, maire; Antoine-Siméon Duflot, officier; Pierre Leroy, procureur; Antoine Ménérez, notable; Georges Debergue, François Plateau, François Bocquet, Simon Girardin et François Marchand, tous notables.

(3) Joseph Thierry arriva en qualité de clerc et maître d'école en fin d'année 1781; il cessa ses fonctions en 1786; le dernier acte qu'il signe en qualité de maître d'école est du 12 mai 1786; il eut pour successeur Joseph Poreaux.

Le 15 août 1791, nouvelle réunion de l'assemblée municipale au sujet des cloches ; elle prit la délibération suivante :

« L'an 1791 le 15 août, nous Officiers municipaux, le Conseil général et tous les citoyens composants (*sic*) la commune de Villeneuve, étants (*sic*) assemblés pour délibérer sur les moyens à prendre à l'effet de payer au s<sup>r</sup> Joseph Thiery la somme de six cents livres, faisant partie d'une plus forte, relativement à la fonte des cloches, et pour éviter de sa part toute poursuite à ce sujet, sommes convenus que la dite somme de six cent livres lui seroit délivrée et qu'elle seroit prise sur les deniers de la fabrique ; mais, attendu que ces deniers ne sont point encore tombés dans les mains du procureur fabricien, nous lui recommandons la plus grande diligence pour effectuer cette rentrée, et l'autorisons même à user pour cet effet de toutes les voies de droit ; nous voulons même que le s<sup>r</sup> Henry Dambraine, ci-devant marguillier, verse dans les mains dudit s<sup>r</sup> Thiery ce qu'il a d'argent pardevant lui, à la charge d'en tirer quit'tance pour la faire valoir (*sic*) dans les comptes qu'il doit rendre incessamment ; mais comme cette somme n'égalé point celle de six cent livres due au s<sup>r</sup> Joseph Thiery et que ce qui doit la compléter ne peut être perçu dans le moment, nous consentons que le surplus soit pris sur une somme de douze cent livres qui est en dépôt chez Pierre Herbelin, notre curé, à la charge, par le procureur fabricien actuellement en exercice, de remettre au s<sup>r</sup> curé cette somme, à mesure que les débiteurs payeront, jusqu'au parfait complètement (*sic*) de la somme empruntée. »

Peu après on prit de nouveau la délibération suivante :

« L'an mil sept cent quatre vingt onze, le vingt et un août, à l'issue de la messe paroissiale, les officiers municipaux, le conseil général et tous les citoyens de la commune étant assemblés à l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour remplacer une somme de six cent livres donnée par M<sup>r</sup> Le

Luc (1), curé de cette paroisse, pour les pauvres, laquelle somme au contraire avait été intervertie pour le paiement des cloches dans un moment de détresse ; la matière mise en délibération et après avoir recueilli tous les avis, il a été décidé, pour ne point mériter de justes reproches de la part des pauvres, qu'il seroit fait à Messieurs du district de Château-Thierry une pétition tendante à ce que cette somme de six cent livres soit répartie en charges locales ; de laquelle pétition il a été demandé une transcription au présent registre, pour être signé de tous, ainsi que l'original. Ce 24 août 1791.

A Messieurs du Directoire du District de  
Château-Thierry.

Messieurs,

« Les officiers municipaux, le Conseil Général et tous les citoyens composant la commune de Villeneuve-sur-Fère, convoqués en la manière ordinaire, vous exposent qu'ayant fait fondre et même augmenter leurs cloches il y a trois ans, le premier terme payable et convenu avec le fondeur est arrivé quelques mois après ; la détresse dans laquelle nous étions et qui était pour lors occasionnée par l'excessive cherté des grains, ne nous permettant pas de faire le moindre déboursé, nous nous sommes trouvés contraints, malgré notre répugnance à le faire, d'employer, pour nous soustraire aux violentes poursuites de notre fondeur, une somme de six cent livres que notre dernier curé mort avait laissé, pour être placé au profit des pauvres de la paroisse. Au moment où nous avons eu recours à ce moyen, nous avions et nous avons encore l'intention de restituer. C'est aujourd'hui, Messieurs, mais un peu tard, que nous vous prions et de nous autoriser à répartir cette somme sur chacun de nous. Rendez-vous à

(1) *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1898, p. 147-61 — Hôtel-Dieu de Fère-en-Tardenois (Riomet).

Le Luc portait pour armes : « D'azur à un chevron d'or, accompagné

nos vœux ; ne lardez pas à nous soustraire aux reproches que nous méritons de la part de nos pauvres, et ne permettez pas que le son des cloches réveille plus longtemps nos regrets.

« Les officiers municipaux, le Conseil général et tous les autres citoyens de Villeneuve. Ce 21 août 1791. (1)

« Signé : Dambraine, maire, — Leroy, p<sup>r</sup>, — Hury,  
— H. Dambraine, — Bocquet, — A. Plonquet,  
— Herbelin, curé, — Thierry. »

Nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire, car les registres de la municipalité n'existent plus à partir du 13 février 1793.

Nous n'avons trouvé nulle part les noms des parrains et marraines de ces trois cloches, dont l'existence fut plus courte que celle de leurs aînées.

Deux furent enlevées en 1793 (2) et celle qui resta fut livrée au fondeur, lorsqu'en 1804 on rétablit l'ancienne sonnerie.

En 1804, Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, coula trois cloches pour l'église de Villeneuve. La fonte eut lieu sur la place publique.

Lorsqu'on planta l'Arbre de la Liberté, le 26 mars 1848, on trouva des déchets de métal.

Une seule de ces cloches existe encore, c'est la plus petite.

en chef de deux gerbes aussi d'or et d'une étoile d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf aussi d'or, affrontée. »

(1) Le tout est écrit de la main du curé Herbelin.

(2) Les deux cloches enlevées pesaient 958 livres d'après l'état de Fri-maire an II. — *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1900, p. 124 ; tirage à part, p. 10. (Notre copie.) Les délégués du canton de Fère-en-Tardenois pour l'enlèvement des cloches étaient Duclerc, de Coincy, et Bernard, tailleur d'habits à Égalité-sur-Marne. Aux Archives de l'Aisne nous avons trouvé que Joseph Lambert et Caigniard, charpentiers à Fère, avaient réclamé au district 437 livres pour la descente des cloches, en octobre 1793, dans diverses communes du canton.

Voici leur acte de bénédiction :

« L'an mil huit cent quatre, le vingt-huit novembre, ont été bénites solennellement (*sic*), dans l'église de cette paroisse, par M<sup>r</sup> Antoine Santus, curé du canton de Fère, assisté de M<sup>r</sup> Jean-Pierre Bobe et François-Paul Jossin, curés de Cra-maillo et Fresnes, diacre et soudiacre (*sic*), trois cloches nouvelles, fondues pour l'église de Villeneuve aux frais et par la générosité des habitans dudit lieu. Les dites cloches eurent pour parrein M<sup>r</sup> Jean de Bastard (1), propriétaire de Mont-Saint-Père et Villeneuve, cy-devant chevalier d'honneur de la Cour des Aides de Montauban, et dame Marie-Élisabeth Brunet-Villeneuve-Lévi, son épouse représentée par Françoise Collard, épouse de Joseph Thierry, maire de ce lieu, et assistée de la Françoise Duclerc, fille, demeurant à Villeneuve. Lesquels ont donné aux dites cloches les noms de Marie-Élisabette (*sic*) Jeanne et Georgète (*ici*)

« A la cérémonie furent présents Pierre Herbelin, curé dudit lieu ; Joseph Thierry, maire, et Georges De Bergue (2), adjoint municipal, et grand nombre d'officiers municipaux et habitans de la commune et des communes voisines, et notamment de M<sup>r</sup> Jean-Gaspard de Bastard, cousin du parrein, de Nicolas-Charles Vanard, curé de Rosoir, et Jean-Charles Simart, propriétaire à Villers sur-Fère. »

L'acte porte les signatures suivantes : J. Bastard, — Santus, curé de Fère, — Vanard, curé de Rosoy, — J. Bastard, — Bobe, — Jossin, — J.-B. Antoine, fondeur, — Ch. Simart, — J. Thierry, maire, — N. Meneré fils, — Boursier, marguillier.

NOTA. — Nous avons relevé les notes suivantes dans un ancien registre de la fabrique contenant 70 feuillets paraphés par le curé Herbelin et commencé en 1804, sans autre date :

(1) Jean de Bastard fut maire de Mont-Saint-Père de 1808 à 1820. En 1813, il portait le titre de Baron de l'Empire, et en 1817, le titre de Comte de Bastard d'Estano.

(2) On avait écrit *Le Beque* ; la correction est faite d'une autre main et d'une autre encre.

En 1804 étaient marguilliers-gérants : François Plonquet aîné, Pierre-Antoine Boursier, Nicolas Ménerez fils, Pierre-Antoine Boursier remplissait les fonctions de receveur et trésorier.

Des recettes par les hedeaux en 1804, art. 11, il est inscrit :  
« Reçu de M. Bastar à la quette de la bénédiction des cloches, la somme de quatre-vingt seize livre... cy..... 96.

Art. 13. — « Reçu de Monsieur Bastar pour le bouquay que des filles lui ont présenté pour Madame Bastar une pièce vingt francs, sur laquelle somme il a à déduire celles de quarante sols pour frais et dépenses du bouquai; reste donc en main dix huit livres, cy... 18. »

Dans le règlement établi pour les sonneurs, il est convenu qu'on ne paiera leurs honoraires que d'après l'ancien tarif, attendu que les cloches ont été faites aux dépens des paroissiens (20 janvier 1805).

#### **Cloches de 1804. — Dépenses**

Boucher, cordier à Fère, 9 livres pour une corde de cloche.  
Duminy, cordier et marchand de sapin à Château-Thierry, 14 livres pour 7 pl. de sapin fournies pour rétablir le plancher sous les cloches, suivant mémoire du 16 thermidor.  
10 sols pour les clous fournis pour le plancher de la cloche.  
8 sols, bouteille de vin pour le marchand de sapin.  
4 livres 4 sols pour 2 cordes des petites cloches, à Derain, cordier à Fère (mémoire du 27 novembre 1804).  
6 livres à Pierre Gonnet pour dépense faite chez lui par les musiciens à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction des cloches (mémoire du 16 décembre 1804)  
18 livres à Debove, maréchal-taillandier, pour travail fait aux battants des cloches  
5 sols pour pointes livrées par Crépin Chenu maréchal, pour replacer le demi-rond de la petite cloche.

#### **1805**

20 avril payé à Jacquet Bourrellier 6 livres pour 2 brayers pour la grosse et la moyenne cloche.  
22 prairial, 10 livres à Dupriez, serrurier à Fère, pour fin de compte de ferrements livrés pour les cloches.  
18 septembre, 2 livres 10 sols à Landrieux, bourrellier à Fère, pour un brayer à la petite cloche.  
30 octobre, 8 sols pour 4 clous livrés pour la retraite de la petite cloche à Dupriez, serrurier à Fère.  
10 décembre, 6 livres à Pierre Gonnet pour compléter le mémoire de 18 livres de Lambert, de Fère, pour travaux de montage des cloches.

1806

30 mars, 10 livres pour corde à la petite cloche.  
10 juillet, 14 sols à Landrieux, bourrelier à Fère, pour avoir mis une  
doublure en cuir de Hongrie au brayer de la grosse cloche.

Voici l'inscription de la cloche de 1804, qui s'est conservée  
jusqu'à l'époque actuelle :

### Petite Cloche

† LAN J C 1804 1<sup>R</sup> DE NAPOLEON JAI ETE BENIE  
PAR JEAN A. SANTUS CURE ET DOYEN DE FERRE  
ASSISTE

☞ DE M<sup>R</sup> PIRRE (1) HERBELIN. JE MAPPELLE  
GEORGETTE. JAI EU POUR PARRAIN J BASTARD  
CIVT (2) CHEV<sup>LR</sup> CONSEILLE<sup>R</sup>

☞ DU ROY CHEVALLIER DHONNEUR DE LA  
COUR DES AIDES ET FINANCE DE MONTAUBANT  
SEIG<sup>R</sup>

☞ DE VILLENEUVE MONT ST PERE GLANT ET  
AUTRE LIEUX. JAI EU POUR MARRAINE HAUTE ET  
PUISSANTE DAME

☞ MARIE ELISABETTE (3) BRUNET LEVIS VIL-  
LENEUVE EPOUSE DE MON PARRAIN. JE NEXISTE  
QUE PAR LA

☞ GENEROSITES DES HABITANS EXCITES PAR  
M<sup>R</sup> THIERRY MAIRE ET M<sup>D</sup> DE BOIS ET PAR M HER-  
BELIN DESSERTANT

(1) Pour *Pierre*.

(2) Pour *ci-devant*.

(3) Pour *Elisabeth*; le Z est à rebours.

Filet du bas :  
ET PAR M BERGUE (1) ADJ<sup>F</sup> ET LE CONSEIL M<sup>PAL</sup>,  
ANTOINE DAMBRAINE ET N MENEREZ (2) MARG<sup>LR</sup>

*Figures* : Crucifixion avec Vierge embrassant la croix ;  
— Vierge reine mère nimbée, avec sceptre ; — évêque crossé  
et mitré ; — toutes les figures sont sur piédestal fleuroné et  
assez élevé.

Diamètre : 0<sup>m</sup>72 ; hauteur : 0<sup>m</sup>57.

### Moyenne Cloche

La moyenne cloche, appelée Jeanne, fêlée le 23 avril 1827,  
jour de la fête patronale de Saint-Georges, fut refondue l'an-  
née même à Neuilly-Saint-Front.

Son acte de bénédiction ne figure pas dans les registres.

Elle porte l'inscription suivante :

† JE MAPPELLE JOSEPHINE. JE DOIS MA NOU-  
VELLE EXISTENCE A LA BONNE VOLONTÉ DE M  
THIERRY

 MAIRE. AU ZELE DE M M THIERRY FILS AINE  
ET GONNET ADJOINT. AINSI QUA LA GENEROSITE

 DES HABITANS. JAI ETE BENITE PAR M HER-  
BELIN CURE. JAI POUR PARRAIN M HUBERT MARIE

 THIERRY M<sup>D</sup> DE BOIS A FERE ET POUR  
MARRAINE ROSALIE FOURNIER EPOUSE DE M JO-  
SEPH BARTHE

 LEVY THIERRY M<sup>D</sup> DE BOIS A VILLENEUVE.  
LAN 1827

Au bas : ANTOINE FONDEUR A NEUILLY.

(1) Pour *Debergue*.

(2) Le Z est à rebours.

*Figures* : Crucifixion avec Marie-Madeleine embrassant la croix ; — Vierge mère avec sceptre ; — évêque crossé et mitré ; — — deux culs de lampe et deux têtes d'anges aux ailes éployées.

Diamètre : 0<sup>m</sup>775 ; hauteur : 0<sup>m</sup>65.

### Grusse Cloche

En 1833, la grosse cloche, Marie-Élisabeth, fêlée à son tour, alla au creuset.

Elle fut coulée à Hartennes (1) le 22 octobre 1833, par Jean-Baptiste-Hippolyte Antoine (2), fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, dans un jardin situé entre les maisons Béranger et Chéron. On coula en même temps les trois cloches actuelles d'Hartennes.

D'après une tradition recueillie à Hartennes, en 1899, des barrages avaient été établis autour de l'endroit où avaient lieu les opérations de la fonte et on y faisait bonne garde. Au moment de la coulée de la dernière cloche, un morceau de brique, introduit on ne sait comment (3), fit manquer les anses et une partie de l'inscription d'une cloche ; or, c'était celle destinée à la paroisse de Villeneuve.

L'accident arrivé à la cloche de Villeneuve n'empêcha pas de chanter un « formidable *Te Deum* » sur le lieu de fonte.

Antoine vou'ait refondre la cloche manquée ; vu sa situation

(1) Un certain nombre de personnes de Villeneuve assistèrent à la coulée du métal, entre autres, l'instituteur de l'époque M. Prince-Jean-Marie Hiver et Helene Debergue, alors âgée de 8 ans, décédée en 1899, épouse de M. Hégésippe Marchand. M<sup>me</sup> Marchand nous a rappelé que son père l'accompagnait et que M. Hiver, alors instituteur, fit le pari de la porter sur ses épaules jusque Hartennes.

(2) D'après M. Jos. Berthélé (*Cloches diverses de l'arrondissement de Château-Thierry*, p. 70), la fonte sur place à Hartennes, par Jean-Baptiste-Hippolyte Antoine, fut la dernière faite par ce fondeur.

(3) Vraisemblablement détaché du canal par où était amené le métal liquéfié. (Opinion de M. Jos. Berthélé.)

de fortune mauvaise, on n'y consentit pas et on monta quand même la cloche au beffroi ; on ne la sonnait que bridée.

Voici l'inscription qu'a pu relever sur cette cloche M. l'abbé E. Gallice, alors curé de Villeneuve (actuellement au Charmel) :

† LAN DE N S J C 1833 JAI ETE BENITE PAR MR  
N<sup>AS</sup> LIS CERVEAUX CURE

JE CONSERVE MON NOM DE MARIE QUI MA ETE  
DONNE EN 1804 PAR MR AN<sup>E</sup> (1) BASTARD ET SON  
EPOUSE MR REMY (2) THIERRY MAIRE ACTUEL  
ATTESTE AINSI QUE LES HABITANTS JE DOIS MA  
CONSERVATION AU ZÈLE DE MR JOSEPH THIERRY  
MAIRE A CETTE EPOQUE.

... (3) NEUILLY-SAINT-FRONT.

Dans sa séance du 4 avril 1875, le Conseil de Fabrique de Villeneuve émet l'avis de faire les réparations nécessaires à la grosse cloche ; en n'en fit rien.

Le 8 avril 1877, on décida d'adresser une pétition au Conseil municipal pour la restauration de la grosse cloche. « Cette réparation n'ayant pas encore été faite, quoique votée déjà précédemment, chacun a jugé que les circonstances actuelles (savoir, entre autres choses, l'inauguration prochaine des eaux amenées jusque dans le pays, aux frais d'un bienfaiteur insigne de la commune, M. Adolphe Moreau-Nélaton) étaient ou ne peut plus favorables à la bonne exécution de ce projet. »

(1) Ce doit être J. D.

(2) C'était Joseph Barthélemy et non Remy. — Le nom de sa femme dut figurer sur la cloche ; on nous a dit qu'elle n'avait pas été baptisée à cause de ses anses mauvaises. Marie-Louise-Rosalie Fournier en aurait été la marraine.

(3) Le nom du fondateur J. B. Antoine manquait, comme d'ailleurs il manque certains mots dans l'inscription, ce qui ne la rend pas très claire.

Enfin, le 2 août 1877, on passa avec Crouzet, fondateur, associé de Hildebrand, le traité qui suit :

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le deuxième jour du mois d'août, les Membres du Conseil de fabrique, dûment convoqués et réunis en assemblée extraordinaire au presbytère de Villeneuve-sur-Fère, et avec eux étant présent, Monsieur Crouzet, fondateur mécanicien, associé de Monsieur Hildebrand, aussi fondateur mécanicien, rue de la Chopinette, n° 13, à Paris, après mûre délibération entre ledit Monsieur Crouzet, agissant au nom de la Maison Hildebrand et Crouzet, d'une part, et tous les Membres du Conseil de fabrique de Villeneuve, d'autre part, il a été conclu le marché suivant dont la minute sera conservée aux archives de la fabrique de Villeneuve-sur-Fère, savoir :

« Entre les soussignés Monsieur Debergue, Président du Conseil de fabrique, d'une part, et Messieurs Hildebrand et Crouzet, d'autre part, il a été convenu ce qui suit : Messieurs Hildebrand et Crouzet s'engagent à fournir à l'église de Villeneuve une cloche d'environ 400 kilogr. donnant le sol # par rapport au diapason normal, et s'accordant avec les deux autres cloches donnant le la # et le si. — Cette cloche sera livrée au prix de 3 fr. 40 le kilogramme.

« En outre ils fourniront les accessoires de monture complets au prix de 120 francs ; — de plus, une paire de cousinets simples à portée de bronze au prix de 45 francs.

« Messieurs Hildebrand et Crouzet reprendront la vieille cloche du poids de 360 kilogr. environ au prix de 2 fr. 10 le kilogramme (fer déduit). Cette dernière cloche devra être livrée à Messieurs Hildebrand et Crouzet aussitôt que la cloche neuve sera livrée.

« Le paiement sera fait franco à Paris, pendant les trois premiers mois à dater du jour de la livraison de la cloche neuve sans intérêts, et au-delà on devra à Messieurs Hildebrand et Crouzet des intérêts à 5 % de la somme restant à payer. Dans tous les cas, le solde ne devra pas dépasser fin

de l'année 1878. — On devra également compte à M. Hildebrand et Crouzet de leurs frais de voyages pour cette affaire.

« Messieurs Hildebrand et Crouzet garantissent la cloche neuve contre la casse par défaut de bonne confection pendant deux années. — Pour les autres détails on se conformera au prix-courant qui est au revers de la minute.

« Fait en double entre les soussignés. »

Ont signé le lit traité, d'une part, Hildebrand et Crouzet, et d'autre part, M. Debergue Julien, président du Conseil de Fabrique (1).

Dans une délibération du 3 août 1877, les membres du Conseil municipal « eu égard aux titres qu'a M. Moreau à la reconnaissance de toute la commune, ainsi que Madame Thierry, expriment le vœu que Monsieur Étienne Moreau soit parrain et que Mademoiselle Jeanne Thierry soit marraine de cette cloche ».

Voici le compte-rendu de la bénédiction, telle qu'elle est rapportée au registre des délibérations du Conseil de Fabrique (2) :

« L'an m<sup>l</sup> huit cent soixante-dix-sept, le dimanche 7 octobre, toute la population de cette paroisse était en fête. Chacun s'empressait, vers une heure de l'après-midi, de se rendre

(1) Le compte-rendu de la présente séance a été approuvé et signé par tous les membres du Conseil de Fabrique, à Villeneuve, le 2 août 1877 : H. Debergue, — A. Moitié, — A. Duvillé, — L. Duvillé, — Em. Gallice, curé, membre de droit.

(2) *La Semaine Religieuse du Diocèse de Soissons et Laon*, n° 42, du 20 oct. 1877, a reproduit avec quelques variantes ce compte-rendu.

Le même jour eut lieu la bénédiction de la fontaine monumentale, don de M. et M<sup>me</sup> Adolphe Moreau-Nélaton.

Pour la bénédiction de la cloche et de la fontaine, on fit l'acquisition de deux hectolitres de vin et de pains pour la collation publique qui eut lieu sur la place décorée pour la circonstance

à l'église pour y trouver une place, malgré l'arrivée déjà nombreuse d'étrangers accourus des paroisses voisines. A l'heure convenue, tandis que Monsieur l'abbé Tévenart, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, chanoine honoraire de Soissons, accompagné de plusieurs prêtres invités à la cérémonie, se revêtait des ornements de fête, le clergé de la paroisse se rendit au château de Villeneuve pour y prendre le parrain et la marraine de la cloche.

« A l'entrée de l'église, un magnifique bouquet fut offert à Mademoiselle Jeanne Thierry, la marraine, pendant qu'au nom de toutes les jeunes filles de la paroisse Mademoiselle Adèle Moitié, fille de Monsieur le Maire, lui adressait quelques paroles de félicitation et de bienvenue.

« Pareille cérémonie fut faite à l'adresse de Monsieur Moreau-Nélaton Étienne, le parrain de la cloche. Le compliment fut lu, au nom de tous les jeunes gens de la commune, par Monsieur Jules Debergue, employé-géomètre.

« Puis, le parrain et la marraine, suivis d'une escorte nombreuse de parents et d'amis, prirent les places d'honneur qui leur étaient destinées, au pied même de la nouvelle cloche. Celle-ci était gracieusement suspendue dans le chœur et ornée d'une superbe robe artistement travaillée et admirablement rehaussée par un riche transparent d'un rouge vif (dons précieux de la marraine, destinés à la confection d'une belle aube de fête, et d'une jolie soutane rouge).

« Pendant tout le temps que dura la cérémonie, les chants alternèrent avec les morceaux de musique, habilement exécutés par la Société musicale et orphéonique de Coincy-l'Abbaye. On savait déjà, par le savant discours de Monsieur l'abbé Delaby, curé de Coincy, promoteur et chanoine honoraire, combien est suave, éloquente et salutaire, la voix d'une cloche bénite. Aussi grande fut la joie de tous les assistants, lorsqu'enfin la nouvelle baptisée, *Jeanne-Marie Stéphanie*, sous l'impulsion émue de son parrain et de sa marraine, remplit toute l'église de ses puissants et religieux accents. Aussitôt, ses sœurs, y comprise même sa devancière, répon-

dirent par leurs joyeux carillons envoyés du haut du clocher par des mains exercées (1) à tous les échos du pays (2). »

Un grand dîner donné par M<sup>me</sup> Thierry réunit les Conseillers municipaux et de Fabrique, le parrain et sa famille.

Voici l'inscription qu'elle porte :

### Grosse Cloche

LAN DE NOTRE SEIGNEUR J C 1877 MOI JEANNE  
MARIE STEPHANIE JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> J B  
TEVENART CH HON CURE DOYEN DE FERÉ M<sup>R</sup> E  
GALLICE DESSERVANT A VILLENEUVE JAI POUR  
PARRAIN M<sup>R</sup> ADOLPHE AUGUSTE ETIENNE MOREAU  
NELATON ET POUR MARRAINE M<sup>LLE</sup> JEANNE MARIE  
GENEVIEVE ANTOINETTE THIERRY (3). M M A MOITIE  
MAIRE J DEBERGUE PR<sup>NT</sup> DE FABRIQUE ET TOUS  
LES HABITANTS M'ONT ACQUISE PAR LEUR GENE-  
ROSITE (4).

Dans les filets du bas on lit :

A HILDEBRAND ET F CROUZET FONDEURS A PARIS

*Figures* : Crucifixion ; — évêque crossé et mitré, levant la main gauche, dont deux doigts sont fermés, pour bénir ; — blason : écartelé, au 1 et au 4, de gueules au lion de... armé

(1) Il s'agit ici du vieux sonneur et carillonneur Duvillé Louis, décédé le 26 novembre 1901, à l'âge de 82 ans ; son frère Auguste fut sonneur jusqu'à sa mort.

La quête faite à l'église produisit 92 francs.

(2) La « devancière » carillonnait son glas.

(3) Décédée le 13 juillet 1897 marquise de Méjanès à la Chapelle-sur-Orbais (Marne). — Une petite fleurette est placée entre THIERRY et M M.

(4) Cette cloche fut fondue à Paris en présence de M. Debergue, dit Rustique, natif de Villeneuve ; il était entrepreneur de monuments funèbres et marbrier, à l'enseigne du « Tombeau du Général Foy ».

et lampassé couronné de ..; aux 2 et 3, d'azur à 2 bandes de.. surmonté d'une tiare ayant pour support deux clés en sautoir.

Diamètre : 0<sup>m</sup>94 ; hauteur : 0<sup>m</sup>79 .

Elle arriva dans l'église le 3 octobre. Le 9, on descendit la vieille cloche et le 10 on plaça la nouvelle; comme elle était plus forte que la précédente, il fallut faire des retouchements à la charpente. Les travaux de montée et de descente ont été exécutés par MM. Droyaux Onésime, maître maçon à Trugny (Bruyères-sur-Fère) et trésorier de la chapelle de secours de Bruyères, accompagné de ses ouvriers Jules Lor, de Trugny, Moranvillier et Hochet Gustave, de Nanteuil-Noire-Dame, et Vaternelle Joséphir, charron à Villeneuve.

Ces travaux s'élevèrent à 50 francs. Le sieur Vaternelle reçut en outre pour réparations des moutons, fournitures, etc., 101 fr. 35. M. Remy Narcisse, maréchal, reçut 56 fr. 35 pour travaux et battants neufs.

Le 23 juillet 1878 le Conseil municipal vota 60 francs de dernier à-compte pour paiement de la cloche.

Nota. — Il paraîtrait qu'il est entré dans le métal de la cloche de 1877 des monnaies de bronze chinoises « cens » et que le fondeur fit cadeau d'une de ces pièces à la marraine. Cette cloche donna bien du *tintouin*, car le fondeur ayant fait la cloche plus grosse qu'elle ne devait l'être, il fallut faire des entailles à la charpente; elle tomba deux ou trois fois de son emplacement; une fois entre autres, elle brisa l'échelle du clocher. — La petite cloche tomba aussi un jour sur la grosse et s'ébrécha.